

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2023

Délibération n°2023-10-02

L'an deux mille vingt-trois et le 26 octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Michel-sur-Rhône, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	22
■ Nombre de votants	:	29
■ Date de la convocation	:	18 octobre 2023

Objet : Piscine - Régularisation de la prime du concours de maîtrise d'œuvre

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL (<i>Pouvoir de Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir de Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Martine JAROUSSE, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	M. Jacques GERY (<i>Pouvoir de Mme Annick FLACHER</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI (<i>Pouvoir de M. Jacques BERLIOZ</i>) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL</i>), M. Christian CHAMPELEY (<i>Pouvoir de Mme Véronique MOUSSY</i>) -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ, (<i>Pouvoir à Jean-Louis POLETTI</i>) -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir à Serge RAULT</i>), M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir à Mme Nathalie BÉAL</i>) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir à M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>), Mme Franceline COMAS -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER (<i>Pouvoir à M. Jacques GERY</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	Mme Véronique MOUSSY (<i>Pouvoir à M. Christian CHAMPELEY</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.
------------	-----------------------------

M. Hervé BLANC explique que lors du conseil communautaire du 2 mars dernier, il a été approuvé le lancement du concours de maîtrise d'œuvre. Le montant de la prime attribuée aux candidats ayant remis une offre sur esquisse (ESQ) a été acté à 16 000 € HT. Cette somme constituant une avance sur honoraires pour l'équipe lauréate.

Toutefois, le règlement de la consultation précise que le montant de la prime est fixé à 16 500 € HT.

Il s'agit d'une erreur des services.

Ainsi, il convient de régulariser le montant de la prime attribuée aux trois candidats ayant remis une offre.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- Fixer à 16 500 € HT le montant de la prime attribuée aux candidats ayant remis une offre sur ESQ, cette somme constituant une avance sur honoraires pour l'équipe lauréate.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, PAR 23 VOIX POUR, 4 VOIX D'ABSTENTION ET 2 VOIX CONTRE :

CONTRE	ABSTENTION
Mme Brigitte BARBIER Mme Nathalie BÉAL	M. Jacques BERLIOZ M. Cyrille GOEHRY M. Patrick MÉTRAL Mme Béatrice RICHARD

- Fixe à 16 500 € HT le montant de la prime attribuée aux candidats ayant remis une offre sur ESQ, cette somme constituant une avance sur honoraires pour l'équipe lauréate.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Hervé BLANC